



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 NOVEMBRE 2022

L'ILR LANCE SON RELEVÉ GÉOGRAPHIQUE SUR LES RÉSEAUX TÉLÉCOMS

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a publié le relevé géographique sur le déploiement des réseaux de communications électroniques sur le territoire luxembourgeois. Ce relevé géographique permet aux consommateurs de trouver des informations concernant la disponibilité et la qualité des réseaux. Le relevé géographique peut être gratuitement consulté sur www.ilr.lu ainsi que sur www.geoportail.lu.

L'ILR vient de mettre en ligne les cartes de couverture géographique des réseaux de communications électroniques. C'est au moyen de ce relevé géographique que l'ILR souhaite sensibiliser les utilisateurs sur la présence de l'infrastructure des réseaux télécoms fixes à très haute capacité et mobiles.

Le relevé renseigne sur la carte du Grand-Duché de Luxembourg la couverture nationale des trois opérateurs mobiles, à savoir Orange, Post Luxembourg et Proximus. Chaque technologie sélectionnée (2G à 5G) correspond une carte qui indique la qualité de service par opérateur. Les cartes sont classées en fonction des critères « satisfaisant », « bien », « très bien » et « excellent ». Quant à la 5G, il y a lieu de noter que cette génération mobile est en cours de déploiement. Les cartes dédiées à la 5G seront mises à jour et publiées à une fréquence plus élevée que celles des autres générations mobiles. La carte du Luxembourg est divisée en pixels de 100 mètres sur 100 mètres.

En ce qui concerne les cartes représentant les réseaux fixes à très haute capacité, le relevé reprend les données communiquées par les principaux opérateurs d'infrastructure fixe (Eltrona et Post Luxembourg). Les utilisateurs peuvent ainsi consulter le taux de couverture par commune et par pixels de 1km x 1km, le tout représenté par un code couleur défini.

Pour l'affichage du taux de couverture, l'utilisateur peut choisir parmi la fibre optique, le DOCSIS (câble coaxial) et les deux technologies confondues. Les internautes peuvent également faire une recherche par adresse pour obtenir des informations spécifiques à cette adresse.

Les données affichées sur les cartes fixes et mobiles, notamment les débits descendants (« download ») réalisables, reposent sur des calculs théoriques. Il se peut donc que les résultats obtenus avec l'outil de mesure www.checkmynet.lu diffèrent de ceux affichés sur la carte géographique.

L'ILR a développé cet outil cartographique en collaboration avec les principaux opérateurs de réseaux fixes et mobiles qui ont fourni les données pertinentes liées à leurs propres réseaux. Les données actuellement disponibles remontent au 31 mai 2022. L'ILR fera une nouvelle collecte d'ici la fin de l'année et les publiera

par la suite. Les cartes de couverture sont gratuitement consultables sur www.ilr.lu et www.geoportail.lu. L'ILR propose aussi une section « foire aux questions » relative à ce relevé géographique, tout comme d'autres informations utiles, sur www.ilr.lu.

L'ILR souhaite rappeler que les services fournis via un réseau de communications électroniques peuvent être offerts par un opérateur autre que celui ayant déployé un réseau à un endroit donné. Le consommateur peut librement choisir son fournisseur de service parmi les fournisseurs listés dans le [registre des fournisseurs de service](#) disponible sur le site internet de l'ILR.

Par la mise en place de ce relevé géographique, l'ILR se conforme à l'article 26 (1) de la Loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques, portant transposition de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 en droit national.

À noter que le relevé géographique s'inscrit aussi dans la stratégie nationale pour les réseaux de communications électroniques à ultra-haut-débit en vue de raccorder tous les ménages à un réseau à très haute capacité. Un autre objectif est d'accroître la transparence vis-à-vis des consommateurs quant à la disponibilité des services de communications électroniques à une adresse donnée.

Pour en savoir plus

- www.geoportail.lu
- www.ilr.lu

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.